

COMMUNE DE LA SALLE-LES-ALPES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATION

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt et un avril, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie :

Présents :

MM. Alain FARDELLA, Claude BLANCHARD, Mme Jacqueline GROLIER  
Mmes Christiane CABRAS, Marthe BRECHU, Docteur Richard VARZINIAK

Excusés :

M. Patrick OLLIER, Maire  
Mme Yvette RENAUX

Objet : Prise en charge de la redevance "ordures ménagères"

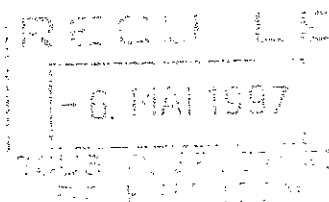
Il est rappelé aux membres du Centre Communal d'Action Sociale que pour la première fois en 1996, la redevance "ordures ménagères" a été mise en recouvrement par la Communauté de Communes du Briançonnais et propose une prise en charge par le C.C.A.S. de la Commune afin de venir en aide aux personnes âgées les plus défavorisées.

L'assemblée, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de prendre en charge, sur présentation de la facture acquittée, le montant de cette redevance pour les personnes âgées de 70 ans et plus, répondant aux critères suivants :
  - ↳ résidence principale ;
  - ↳ ne former qu'un seul foyer fiscal ;
  - ↳ être non imposable sur les revenus.
- autorise le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la Salle-les-Alpes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
*Patrick OLLIER*  
Député des Alpes



Transmis en Sous-Préfecture, le 30 MAI 1997

Publié le 30 MAI 1997